



Décret du 12 octobre 2022 portant nomination de la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes - Mme LOUIS (Alexandra)

NOR : JUSA2228979D
JORF n°0238 du 13 octobre 2022
Texte n° 41

Version initiale

Le Président de la République,
Sur le rapport de la Première ministre et du garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2017-1240 du 8 août 2017 relatif au délégué interministériel à l'aide aux victimes ;
Le conseil des ministres entendu,
Décrète :

Article 1

Il est mis fin aux fonctions de déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, auprès du garde des sceaux, ministre de la justice, exercées par Mme Frédérique CALANDRA, à compter du 31 octobre 2022.

Article 2

Mme Alexandra LOUIS est nommée déléguée interministérielle à l'aide aux victimes auprès du garde des sceaux, ministre de la justice, à compter de la même date.

Article 3

La Première ministre et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 12 octobre 2022.

Emmanuel Macron
Par le Président de la République :

La Première ministre,
Élisabeth Borne

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Éric Dupond-Moretti